

Bruxelles, le 15 juillet 2019

Concerne : Enquête publique sur le projet de Plan National intégré Énergie-Climat – contribution d'EDORA

Personne de contact chez EDORA : Jehan DECROP (jdecrop@edora.be)

Madame, Monsieur,

EDORA a pris connaissance du projet de Plan national intégré Énergie-Climat (PNEC) pour la période 2021-2030 daté du 31 décembre 2018 et soumis à enquête publique du 4 juin au 15 juillet 2019. Le présent courrier, accompagné de son annexe, constitue la contribution d'EDORA à cette consultation.

EDORA, dans le cadre d'une démarche commune avec ODE Vlaanderen et BOP, avait rédigé un **avis d'initiative sur le projet de PNEC le 27 mars 2019**. Cet avis avait été transmis aux 4 Ministres ayant l'énergie dans leur attribution début avril. Les éléments contenus dans cet avis restent toujours d'actualité (voir avis EDORA/ODE/BOP rédigé en anglais, en annexe), et synthétisés ci-dessous :

- Globalement, l'ambition belge en matière d'énergies renouvelables n'est pas en phase avec l'objectif européen de 32,5% et devrait donc être impérativement adaptée. Nous estimons que l'objectif belge renouvelable devrait être significativement relevé, à hauteur d'environ 25% (contre 18,3%) de la consommation finale d'énergie à l'horizon 2030. Un tel objectif serait d'ailleurs cohérent avec la poursuite de la dynamique de croissance du secteur renouvelable belge.
- L'effort devrait être amplifié en matière d'électricité renouvelable (et assorti de balises au minimum tri-annuelles) avec notamment une accélération substantielle dans les filières photovoltaïque (doublement de l'installation annuelle prévue), éolienne onshore (passage de 150 à 250 MW/an) et une atteinte plus rapide de l'objectif offshore dès 2025 afin que ces technologies participent au mieux au défi du maintien de la sécurité d'approvisionnement suite à la sortie du nucléaire.
- Une attention particulière devrait également être portée à l'essor de la chaleur renouvelable dont le potentiel est clairement sous-exploité dans le plan belge.
- Le PNEC pourrait être considérablement renforcé par quelques mesures-phares nécessaires à la transition énergétique, telles qu'une tarification carbone socialement juste notamment dans les domaines du transport et des bâtiments, ainsi qu'un engagement ferme à prévoir des délais maximaux pour le traitement par le Conseil d'Etat des projets émanant de secteurs d'intérêt général tels que l'éolien. En outre, le PNEC devrait préciser un calendrier volontariste de sortie du chauffage aux combustibles fossiles, assorti de plans locaux d'approvisionnement en chaleur renouvelable.
- Par ailleurs, les intentions sont bonnes pour flexibiliser le système énergétique, mais le PNEC devait comporter des objectifs quantifiés et des mesures concrètes à cet égard, notamment en

matière de tarifs réseaux incitatifs, de flexibilité liée à l'essor des pompes à chaleur et des véhicules électriques, et d'autoconsommation individuelle et/ou collective.

De manière complémentaire à cet avis, **EDORA tient à souligner l'importance de plusieurs recommandations émises par la Commission européenne** datant du 18 juin 2019 (SWD(2019) 211 final), s'appuyant sur le Commission staff working document (C(2019) 4401 final) ;

- Augmenter substantiellement le niveau d'ambition pour 2030 à au moins 25% d'énergies renouvelables, en tant que contribution de la Belgique à l'objectif de l'Union en la matière à l'horizon 2030 ;
- Préciser la portée et le calendrier des mesures de réduction d'émissions dans les secteurs du bâtiment et des transports. Le fait de miser sur l'hydrogène vert par exemple implique le développement d'infrastructures associées qui doit être quantifié ;
- Inclure une trajectoire indicative de l'objectif global d'énergie renouvelable, des objectifs sectoriels SER-élec, SER-chaleur et SER transport, ainsi que par technologie renouvelable. Cette trajectoire doit au moins couvrir les années 2020, 2023, 2025, 2027 et 2030 ;
- Les trajectoires doivent être conformes au rythme imposé par le Règlement Gouvernance, à savoir au moins 43% de l'objectif renouvelable pour 2030 doit être atteint en 2025 ;
- En ce qui concerne les technologies SER-élec, une répartition de l'effort entre les nouvelles capacités et les capacités en repowering devrait être estimée, vu l'ampleur que ces dernières devraient prendre dans les années futures ;
- L'objectif d'efficacité énergétique fixé à 39 Mtep de consommation d'énergie primaire à l'horizon 2030 est trop faible. Une manière efficace d'améliorer l'efficacité énergétique en termes d'énergie primaire est de miser davantage, en sus de la production renouvelable, sur la cogénération, notamment à partir de combustibles biomasse. Ce type de projet peut contribuer également aux objectifs SER-chaleur et de réseaux de chaleur. Le PNEC devrait préciser la contribution effective de la cogénération à ces objectifs, ainsi que les mesures prévues pour y parvenir ;
- Une attention particulière doit être portée au secteur du chauffage et du refroidissement, pour lequel la contribution des énergies renouvelables (en complément à la chaleur fatale) prévue par le projet de PNEC est nettement inférieure à ce qui est requis par la directive renouvelable (2018/2001), à savoir une augmentation de 1,3 point de pourcentage par an ;
- Une information doit être donnée concernant la part prévue des réseaux de chaleur dans l'objectif SER-chaleur à atteindre, conformément à l'augmentation prévue par la directive renouvelable d'un point de pourcentage par an ;
- En matière de biomasse, il convient de déterminer des trajectoires de production par type de biomasse et selon le lieu de provenance de celle-ci ;
- Clarifier la manière dont le DSR et le stockage, le contexte régional (en termes de capacités de production électrique) et les interconnexions contribuent à l'évaluation relative à l'adéquation du système électrique, dans le cadre de l'éventuelle activation de la loi sur les mécanismes de capacité. Les nouveaux projets d'investissement dans les interconnexions prévus par le PNEC après 2021 devraient également être clarifiés, de même que l'objectif d'interconnexion à l'horizon 2030 ;
- Préciser les politiques et mesures prévues pour sortir de l'usage du fuel domestique dans les nouvelles habitations à partir de 2021 et dans les habitations existantes à partir d'une date ultérieure qu'il conviendrait également de fixer et d'annoncer dès à présent ;
- Décrire en détails les subsides aux combustibles fossiles, et prévoir concrètement leur phasing-out (considérant notamment les engagements pris par le G20) tout en évitant les effets trop

brutaux par la mise en place d'un phasing out progressif et d'une visibilité à long terme pour les consommateurs ;

- Les besoins en investissement liés à la transition énergétique doivent être quantifiés, d'après les mesures et les objectifs prévus dans le PNEC plutôt que dans le Pacte national d'investissement stratégique. La manière dont les ressources financières seront mobilisées doit être précisée, de même que le recours aux fonds européens ;
- Prévoir des mesures concrètes pour favoriser le développement de l'auto-consommation d'énergie renouvelable et l'émergence de communautés d'énergie renouvelable, en ce compris la simplification des procédures administratives.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire relatif à la contribution de notre fédération.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Fawaz Al Bitar

Directeur Général



Jehan Decrop

Conseiller 'mécanismes de soutien'